

Nantes, le 1^{er} septembre 2020

Nous ne laisserons pas s'installer une zone de non-droit sur le site du Carnet

Des activistes ont posé des barricades et se sont installés illégalement sur le site du Carnet, qui est la propriété du Grand port maritime Nantes/Saint-Nazaire. J'ai immédiatement alerté le préfet : nous ne pouvons tolérer qu'une nouvelle zone de non-droit s'installe dans la région. Nous ne laisserons pas des groupuscules extrémistes empêcher qu'un projet qui porte une dimension écologique, économique et sociale aussi bénéfique pour le territoire puisse se réaliser. Nous ne laisserons pas se reproduire les erreurs du passé !

Le projet du Carnet – l'implantation, sur 110 des 395 hectares que compte le site, d'entreprises spécialisées dans les écotechnologies – a donné lieu à une concertation qui a duré 7 ans. Il est approuvé par les communes de Frossay et Saint-Viaud, et a recueilli l'avis favorable de plusieurs grandes associations environnementales (LPO, France Nature Environnement, Bretagne Vivante). Le projet offre de solides garanties en matière de protection de la nature : redimensionnement (de 160 il a été réduit à 110 hectares), maintien des 285 hectares restants en espaces naturels, mesures compensatoires en faveur de la biodiversité, réversibilité des aménagements... Mais c'est la vocation même du projet qui nous en donne les meilleures assurances : les entreprises qui s'y installeront travailleront toutes à créer les énergies 100% vertes du futur.

Ne nous trompons pas de combat : le site du Carnet, qui à terme pourrait générer 1200 emplois directs, portera l'écologie de demain. C'est ici que va s'inventer un avenir plus vert et plus écoresponsable.

Nous ne laisserons pas détruire cette formidable ambition !

Christelle Morançais
Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire

CONTACT PRESSE

Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97